

PERTE-GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départementaux limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an 3 fr, 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

15 Octobre. — Un incendie d'une grande violence détruit à Bordeaux, une série de petites maisons ouvrières, dans le quartier de Bacalan. Ce sinistre est d'autant plus déplorable qu'il atteint une population peu aisée dont les pertes ne sont couvertes par aucune assurance.

— Un très violent incendie causé par le contact de deux fils électriques, détruit entièrement à Auch, une importante minoterie. Les dégâts dépassent 500,000 francs.

16 Octobre. — Les télégrammes parvenus d'Orient laissent prévoir que la question crétoise est sur le point d'avoir une solution, basée sur les propositions des représentants de la France.

17 Octobre. — Élection législative dans la Haute-Saône. M. le Dr Bontemps, radical est élu.

— Une collision se produit à Avignonnet (Haute-Garonne) entre un train de voyageurs et un train de marchandises. On compte un certain nombre de voyageurs blessés, mais, fort heureusement, il n'y a pas eu de mort.

— Une dépêche de la Havane annonce que le vapeur du cabotage *Triton*, surpris par une tempête épouvantable s'est échoué sur la côte septentrionale de Pinar. Deux cents passagers et trente

hommes d'équipage ont été noyés.

— Une réunion des dissidents, de plusieurs sociétés de prévoyance, de retraite et de mutualité, tenue à Paris, est troublée par une violente bagarre, au cours de laquelle plusieurs mutualistes sont blessés.

18 Octobre — Inauguration solennelle, à Chateaudun, du monument commémoratif de la défense héroïque de cette ville contre les Allemands, en 1870.

19 Octobre. — Inauguration à Nancy, de l'école supérieure de commerce, sous la présidence de M. Henry Boucher, ministre du Commerce.

— Ouverture de la session extraordinaire d'automne, à la Chambre des députés et au Sénat.

20 Octobre. — Distribution solennelle des récompenses de l'exposition de Bruxelles. La France, l'Algérie et la Tunisie, remportent près de la moitié de ces récompenses, s'élevant au total de 8000.

23 Octobre — Le village de Montpensy comme d'Ouroux (Nièvre) est détruit en grande partie par un incendie d'une grande violence. Les pertes sont énormes.

— Un terrible accident survenu à Bourg (Ain) à une maison en construction, coûte la vie à trois ouvriers qui sont littéralement écrasés par la chute d'une partie de construction ; deux autres ouvriers sont blessés

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Samedi dernier, le Conseil municipal se réunissait sur la convocation de M. le maire, afin de se concerter au sujet de la mise à l'enquête du projet de tramway de Meaux à Dammartin, et pour étudier l'économie de ce tracé qui, dans ces dernières années, a donné lieu, on se souvient, à certaines critiques, qui n'ont peut-être pas été étrangères au rejet momentané du ce projet.

On sait que le tracé préconisé par notre Assemblée départementale fait un assez grand détour en vue de desservir directement Saint-Soupplets, se dirigeant ensuite sur Dammartin, par Marchemoret et la côte dite de Saint-Thibaut, pour aboutir de là à la gare de Dammartin-Juilly, délaissant cette dernière commune, qui est assurément la plus importante du parcours et celle qui serait appelée à fournir le plus grand nombre de voyageurs.

Comme première objection, on fait remarquer que le tracé proposé est en opposition complète avec les règles de la stratégie, en ce sens qu'il se déroulerait en avant des hauteurs de Penchard, de Monthyon et de Montgé au lieu d'être abrité et défendu par ces mêmes hauteurs, en suivant, sur leurs versants Ouest, un tracé à peu près identique, mais sensiblement plus direct, moins accidenté, et offrant aussi plus de ressources au point de vue du nombre d'habitants et du trafic des marchandises.

D'après le tracé proposé actuellement, les localités desservies seraient : Meaux, Penchard, Monthyon, Saint-Soupplets, Montgé, Marchemoret, Saint-Mard et Dammartin, soit une

population de 17.680 habitants.

D'après l'autre tracé, les localités suivantes seraient desservies avec la même facilité : Meaux, Chauconin, Neufmontiers, Penchard, Monthyon, Ivorny, le Plessis-aux-Bois, Cuisy, Vinantes, Montgé, Juilly, Nantouillet, Saint-Mard et Dammartin, soit une population de 19.963 habitants.

Au tracé intermédiaire préconisé de longue date par M. L. Dupille, et qui consisterait à faire franchir à la ligne ferrée la côte de Montgé, pour redescendre vers Juilly, il est opposé cette objection, que jusqu'à présent, cette idée a été écartée par les ingénieurs à cause de l'extrême difficulté que le matériel roulant éprouverait à franchir cet escarpement, qui augmenterait considérablement la distance et la durée du parcours.

En somme, il semble résulter de toutes les observations recueillies au cours de cette séance, que le conseil municipal de Dammartin, se plaçant à un point de vue d'intérêt général, considérerait comme d'une incontestable utilité, la création d'une ligne ferrée allant aussi directement que possible de Meaux à Dammartin, en passant assez près de Monthyon, où un embranchement pourrait se diriger vers Saint-Soupplets. On estime qu'on économiserait ainsi trois ou quatre kilomètres de parcours, et qu'en temps de guerre, cette ligne pourrait rendre d'incontestables services à l'armée de défense de Paris.

Quant au tronçon destiné à relier la gare de Dammartin à la ville, il semble que le Conseil verrait avec reconnaissance que l'Assemblée départementale voulut bien différer de quelques semaines sa décision définitive, afin qu'on puisse être en mesure de lui

présenter complètement terminée, l'étude du tracé du docteur Studer, actuellement entre les mains de M. l'ingénieur Hutin, qui, après avoir examiné cet intéressant tracé, a bien voulu le prendre sous son patronage, pour le mettre complètement au point, de concert avec ses collègues de la Compagnie des Chemins de fer du Nord.

On espère que le Conseil général de Seine-et-Marne, après avoir pris communication du projet Studer, voudra bien l'adopter, sous cette condition, bien entendu, que le comité d'initiative de cette portion de ligne lui versera la différence de la dépense d'établissement de cette voie, ou qu'alors, ce qui reviendrait au même, il acceptera d'en faire le point terminus de la ligne de Meaux à Dammartin, en participant à ses frais de construction jusqu'à concurrence de la somme qu'il aurait consacrée au tronçon de ligne ferrée sur route, allant de Dammartin-gare à Dammartin-ville.

Nous attendons avec confiance le résultat de ces négociations qui ne peuvent manquer de donner satisfaction aux légitimes espérances de toute la population Dammartinoise.

— On nous signale un acte de probité qui fait honneur à son auteur. M. V. a trouvé, ces jours derniers un porte-monnaie assez bien garni, nous dit-on, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

— Nous avons été amené il y a quelques années à dénoncer la lenteur avec laquelle s'exécutaient les travaux de réfection de la chaussée de la rue des Bagues, dans laquelle il ne se trouve aucune habitation, si ce n'est l'école maternelle.

Pour obvier à cet inconvénient, on

a cru devoir changer l'entrepreneur, mais, par malheur, on est tombé de Charybde en Scylla, car c'est actuellement le tour de la rue des Oulches, qui est défoncée de fond en comble, depuis plusieurs mois, et se trouve transformée actuellement en un vaste champ de cailloux aigus, sur lesquels bêtes et gens tombent tour à tour, comme des capucins de cartes, suppliant discrètement le ciel de porter un prompt remède à leurs tortures, et se rependant au contraire, en termes peu mesurés, contre les auteurs présumés de leur supplice.

Ce n'est pas, comme on ne cesse de nous le répéter, par parti pris que nous avons gardé le silence sur ce bien regrettable état de choses, auquel nous aurions, comme nos autres concitoyens, le désir de voir mettre un terme.

On nous dit, et cela nous paraît assez véridique, que les chevaux manquent pour transporter la pierre, et qu'alors!... alors... on attend la construction du chemin de fer, qui l'amènerait économiquement jusqu'à l'entrée même de la rue des Oulches.

On voit que notre chemin de fer aura du bon et qu'il y a lieu d'en favoriser l'établissement, afin qu'on puisse bientôt terminer l'empierrement de la rue des Oulches.

SAINT-MARD

L'affaire dite des faux courtiers en photographie, a eu son dénouement mercredi dernier devant le tribunal correctionnel de Meaux.

Les deux prévenus qui sont amenés entre deux gendarmes ont déjà comparu, il y a une quinzaine de jours, pour faits du même genre que ceux qu'on leur reproche, devant le Tribunal correctionnel de Rambouillet qui les a condamnés l'un et l'autre à

quatre mois de prison. — Disons entre parenthèse que dans cette région leurs escroqueries ont dépassé la somme de huit mille francs.

Nos lecteurs se rappellent qu'à Saint-Mard, comme dans l'arrondissement de Rambouillet, comme ailleurs encore, ces individus présentaient de très belles photographies et proposaient, pour une somme modique, d'en tirer de semblables, dont ils se faisaient verser préalablement le montant variant de quatre à dix francs, selon les cas. — Comme on pense, les photographes qui devaient opérer quelques jours plus tard, ne revenaient plus et le tour était joué.

Ces deux singuliers personnages, dont l'un en est à sa septième condamnation, sont gratifiés de chacun trois mois de prison, mais à l'expiration de sa peine, le nommé Jean Uret plusieurs fois récidiviste, se verra frappé de rélegation dans une colonie pénitentiaire.

LONGPERRIER

On nous écrit de Longperrier :

M. Gaston Menier, chocolatier à l'usine de Noisiel, de passage dans notre commune la semaine dernière, a offert à la compagnie d'arc, une somme de cinquante francs en espèces pour compléter le montant du prix général qui a été ouvert le 17 courant.

MORTEFONTAINE

On lit dans le *Journal de Sentis* :

Le duc et la duchesse de Grammont sont en ce moment à Mortefontaine, où s'élève leur château de Vallière, un bijou de la Renaissance modernisé. En janvier, il y aura des chasses à courre très mouvementées, dit-on, les précautions étant prises pour que le gibier soit en abondance.

MESNIL-AMELOT

Dimanche dernier, M. Derveloy, député de l'arrondissement, a tenu, ainsi que nous l'avions annoncé, une réunion publique, en la salle Gibert, au Mesnil-Amelot.

Une foule relativement considérable s'était réunie autour de l'honorable représentant, qui a pris la parole après avoir vu former le bureau, composé de M. Buffau, maire du Mesnil-Amelot, comme président, et de MM. Duval, Waillier, Cohegrue, Papillon et Decouan, comme assesseurs.

Avec son entrain et sa bonhomie ordinaires, le député de Meaux a rappelé que depuis le début de la législation actuelle, c'est pour la quatrième fois qu'il est venu rendre compte de son mandat aux électeurs du canton de Dammarin, puis il a abordé l'interprétation de son programme qui, dit-il est celui du patriote Gambetta, c'est-à-dire le vieux programme républicain de 1875, comprenant la réforme de l'impôt et la révision de la Constitution.

Après s'être longuement étendu sur sa manière d'envisager la réforme de l'impôt sur le revenu, l'orateur s'est expliqué non moins en détail sur la façon dont il comprend la révision de la Constitution, qui devrait, d'après lui, laisser au suffrage universel le soin de désigner les membres du Sénat

Pour terminer, l'honorable député a déclaré qu'il était heureux d'avoir pu, en sa qualité de rapporteur au Conseil général, prêter son appui à son collègue M. Moquet, et faire obtenir une subvention de 1,500 francs à la commune du Mesnil-Amelot pour son service d'eau.

Cette séance s'est terminée par le vote d'un ordre du jour de confiance.

A la sortie, lisons-nous dans l'*Indépendant*, M. Derveloy s'est entretenu avec un groupe d'électeurs, de la question du chemin de fer du Bourget à Verberie, qui desservirait la contrée. Il a promis, comme il l'avait déjà fait auprès des promoteurs du projet, de se joindre en la circonstance à M. Edmond Labour, Conseiller d'arrondissement, qui, avec son zèle accoutumé, s'intéresse particulièrement à cette affaire.

Les élections législatives

On annonce que les élections législatives seraient fixées au 28 Avril prochain et que le scrutin de ballottage aurait lieu le dimanche 8 mai.

FAITS DIVERS

La fin du monde

D'après Leonardo Aretino, prophète Italien du XIV^e siècle, c'est le 15 novembre prochain que la chose doit arriver. Cette catastrophe mettra quinze jours à s'accomplir; voici exactement de quelle façon les choses se passeront :

1^{er} jour. — La mer inondera les rivages.

2^e jour — L'eau pénétrera dans le sol

3^e jour — Mort de tous les poissons de rivière. (Donc, à partir de ce jour-là plus de fritures).

4^e jour. — Mort de tous les animaux

5^e jour. — Mort de tous les oiseaux

6^e jour — Eroulement de toutes les maisons.

7^e jour. — Eboulement de tous les rochers.

8^e jour. — Tremblement de terre général.

9^e jour. — Eboulement de toutes les montagnes.

10^e jour. — Tous les hommes deviendront muets. (Diable ! et les femmes ?)

11^e jour — S'ouvriront les tombaux

12^e jour. — Pluie d'étoiles.

13^e jour — Mort de tous les hommes et de toutes les femmes.

14^e jour. — Destruction du ciel et de la terre par le feu.

15^e jour — Résurrection générale et dernier jugement.

Le fléau de l'alcool

La consommation de l'alcool, qui n'a cessé d'augmenter depuis une soixantaine d'années, a pris, ces derniers temps, des proportions vraiment effrayantes. En effet, en 1831, on estimait à un litre par habitant la consommation de l'alcool pur renfermé dans les eaux-de-vie et liqueurs; en 1889, elle atteignait quatre litres.

Or, aujourd'hui, certains économistes évaluent à quinze milliards le nombre des petits verres consommés annuellement en France. Les départements qui accusent la plus forte consommation sont ceux de la Manche, de l'Orne, du Calvados et de la Seine-Inférieure. Notamment à Rouen, sur cent maisons, il y a plus de cinquante débits d'alcool, et l'on évalue à quarante litres par an et par personne, l'eau-de-vie qu'absorbe cette ville, qui ne compte que 115,000 habitants, ce qui fait en réalité 1,600,000 litres par an.

La passion de l'alcool s'y étend aussi bien aux femmes qu'aux hommes. L'ouvrière que son travail appelle de bonne heure à l'atelier simplifie le repas de son mari et de ses enfants et fabrique une soupe composée uniquement de tranches de pain et d'alcool. Certaines femmes vont jusqu'à remplacer, pour fortifier leurs nourrissons, le lait par l'alcool, et les instituteurs estiment que 60,000 des enfants de six à neuf ans boivent journellement de l'alcool. On a remarqué, en outre que, dans ces départements, il y a une moyenne d'environ 19 naissances contre 25 décès pour 1,000 individus et que la proportion des illégitimes est d'un septième.

Une généalogie versifiée

Anciens comtes de Dammartin

du VII^e au XV^e siècle.
(Suite)

Je fuz nommé Edouart filz du roy d'Angleterre.
Conte fuz de Dampmartin et XXXII ans en tins la terre;
La fille de Guérard j'épousé pour ma femme,
En l'an mil cent et ung, du corps partit mon âme (1).
De Dampmartin fuz conte et fuz appelé Jehan;
En l'an mil cent LXXI regnoye en cest an. Bien tost après mouruz, Dieu n'yt de moy mercy.
Aussi de mes ancestres, je pryé qu'il soit ainsi (2).
De Dampmartin fuz conte et nommé Aubery.
Je n'ay eu ennemy que je n'aye fait mercy, Et que n'aye une peine de l'avoir estonné. Comme dict la cronique de Philippes Dieu donne:
L'an mil cent quatre vingts et cinq, conte estoye lors,
Mais mort me separut la myenne âme, du corps (3).
Les feuillets 91 à 95 contiennent la traduction d'une charte latine d'Alberic, datée de l'année 1185.
Je, conte de Dampmartin, de Boulogne et Montereuil,
Je ne mourus jamais que je ne veisse à l'œil,
Mahault ma fille, mariée à mon vueil;
Conte feus de Varennes et aussi d'Aumalle
Je n'eus que icelle fille et n'euz point d'hoir mâle,
Mais Dieu donné Philippes, à ma fille donna,
Son filz Philippes et tout me pardonna;
Et cela m'avint l'an mil deux cens et quatorze,
La cronique en fait foy et n'y met point de g'ose (4).
Du Roy très excellent Philippes Dieu donné,
Yssit mon propre père, comme Dieu ot ordonné:
La fille au Roy de Boesme et du duc d'Austriche,
Estoit aussi ma mère, dont je ne feus moins riche;
De Dampmartin fuz conte, car la fille espousé.
Qui fut nommée Mahault de quoy ne me coursé,
Car cinq contes en eus et aussi d'elle ung filz
En l'an mil deux cens vingt six (5).

De Dampmartin fuz conte et Aubery
nommé
Fils de Philippes mayné, filz du roy Dieu
donné
En l'an mil deux cens quarante quatre,
conte j'estoye;
En ce propre temps comme conte vi-
voye (6)

1. Pure fiction d'après laquelle les chroniqueurs du XV^e siècle cherchaient à faire remonter aux premiers rois d'Angleterre, l'origine des comtes de Dampmartin; c'est ce qui explique que sur certains manuscrits du XV^e siècle, notamment dans l'*Histoire d'Assuillant*, le *Manuscrit interpolé de la chronique scandaleuse*, et le *Roman de Thécus*, on voit reproduit en maints endroits, un blason mi-parti d'Angleterre et de Dampmartin.

2. Ce Jehan de Dampmartin nous est tout à fait inconnu; cependant, ne faudrait-il pas voir dans la prétention du comte de Dampmartin à l'égard de la maison royale d'Angleterre, une fautive interprétation de la filiation de ces comtes, et une erreur de date, d'où il résulterait que les auteurs de la généalogie ont fait figurer à tort, parmi les comtes de Dampmartin, des descendants de Simon de Dampmartin, comte de Ponthieu et d'Aumale, frère puîné de Renaud de Dampmartin, et dont la fille Jeanne épousa, en 1238, Ferdinand III dit le Saint, roi de Castille et de Léon, auquel succéda Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, qu'Eleonore de Castille, fille de Ferdinand, avait épousé en 1254, à l'extinction de Jean de Ponthieu, duc d'Aumale, son neveu, qui serait, à son tour, celui que mentionne la généalogie.

3. Il s'agit ici d'Alberic I, fils et successeur de Hugues II, qui avait épousé Clémence de Bar, veuve de Renaud, comte de Clermont.

Le texte original de la charte se trouve, en grande partie, t. 2, p. 73, de l'*Hist. de l'église de Meaux*, par Toussaint du Plessis

4. A l'exception du passage ayant trait à Assuillant, la dissertation de Dreux du Radier ne mentionne pas les quatre stances qui suivent, ajoutées peut-être à l'exemplaire de 1537. La généalogie commentée par cet auteur reprend seulement en cet endroit, concernant Renaud de Dampmartin, marié à Mahaud de Boulogne, dont il eut une fille, qui épousa, en 1216, Philippe de France, dit *Hurepel*, fils du roi Philippe-Auguste et d'Agnes de Méranie. Renaud de Dampmartin, qui s'éleva à la révolte contre son souverain, fut fait prisonnier à la bataille de Bouvines, le 27

juillet 1214, et fut enfermé à Péronne où il mourut de désespoir, au printemps de l'année 1227.

5. Ces vers un peu confus désignent incontestablement Philippe de France, marié à Mahaud de Dampmartin, qui lui apporta en dot les comtes de Dampmartin, d'Avoines, d'Aumale, de Boulogne et de Montreuil. Philippe mourut le 18 janvier 1234.

Les feuillets 93 à 102 du manuscrit contiennent la traduction d'une charte du mois d'octobre 1224, par laquelle le comte et la comtesse de Dampmartin concèdent à l'abbé et au couvent de Saint-Martin de Rucicourt quelques biens, en échange de certains droits que ces derniers pouvaient avoir « en la forteresse de Dampmartin ».

A la suite de cette charte vient la copie d'une transaction conclue le 11 avril 1293, par Jean, comte de Dampmartin, Yolant, sa femme, et Renaud, son fils, avec les religieux de Saint-Martin de Rucicourt.

6. Voici bien cet Aubery (Albericus) que le manuscrit nous donne comme fils de Philippe de France et de Mahaud de Dampmartin. C'est sur ce document que Dreux du Radier, et après lui les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, se sont appuyés pour avancer, qu'il naquit un fils de ce mariage, contrairement à l'opinion de tous les auteurs contemporains, qui sont unanimes à affirmer que Jeanne de Dampmartin, épouse de Gaucher de Chastillon, fut la seule et unique héritière qui naquit du mariage de Philippe et de Mahaud, et qu'elle mourut sans laisser d'enfants, au mois de décembre 1251, après avoir concédé à sa mère, par testament, tous ses droits à l'héritage paternel, et notamment sur le comte de Dampmartin.

Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* ajoutent, bien à tort, du reste, qu'Aubert, ou Alberic, succéda à Philippe, son père, au comté de Dampmartin, dont il jouissait encore en 1244, mais qu'ayant abandonné dans la suite la France pour aller s'établir en Angleterre, du vivant de sa mère, il s'y maria et eut une fille qui épousa le fils de Simon de Montfort, comte de Leicester et beau-frère d'Henri III, roi d'Angleterre.

Cette opinion est basée sur une prétendue charte sans date, de Simon de Montfort, rapportée à la page 123 du manuscrit de 1537.

M. Léopold Delisle, dont l'autorité ne saurait être mise en doute dans cette

question, qu'il a traitée avec une grande érudition, dans ses savantes recherches sur les comtes de Dampmartin au XIII^e siècle, dit, p. 15 de sa notice : « Le texte dans lequel Dreux du Radier a voulu voir une indication d'Alberic, fils de Philippe Hurepel, est une charte sans date, par laquelle Simon de Montfort, roi d'Angleterre, en vue du mariage contracté entre « son très chier et premier fils duc, » et la fille d'Alberic, comte de Dampmartin, confirme au dit Alberic, deux manoirs que le roi Simon, son père, avait donnés à Edouard de Dampmartin. Evidemment, cette charte ne saurait être prise au sérieux, et la mention d'Alberic, comte de Dampmartin, ne supporte pas plus l'examen que le titre de roi d'Angleterre attribué aux deux Simon de Montfort. Il faut donc écarter sans aucun scrupule la charte alléguée par Dreux du Radier.

« En dehors de cette charte et de la généalogie en vers, on ne rencontre aucune trace d'Alberic, fils de Philippe Hurepel; il est complètement passé sous silence dans les documents où il devrait figurer au premier rang, par exemple dans ceux qui se rapportent au règlement de la succession de ses parents. C'est donc un personnage chimérique dont les historiens n'ont point à s'occuper. »

Cette prétendue charte de Simon de Montfort est conçue en ces termes :

« Symon, par la grace de Dieu, roy d'Angleterre, à tous noz hommes francois et anglois, salut. Saiches que j'ay rendu et confirmé, à Alberic, comte de Dampmartin, sa terre de Noyastelinge Recorde et de Buzehamestede, avec leur appartenances, pour ce que nostre très chier et premier filz duc a espousé sa fille, et pour autres causes et considérations à ce nous mouvans, lesquelles terres le roy Symon, mon père, donna à Edouart de Dampmartin, son frère, parquoy je vueil que luy et ses heritiers tiennent les dites terres de moy et de mes hoirs en foy et hommaige, honorement et paisnièrement, franchement et quittement, en me faisant service d'un homme d'armes. Tesmoing Philippes Atriel, Wilerme Malduit, champion du roy Symon, mon frère, et autres. »

(A suivre) E. L.

**Chantier - Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS**

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

- Grosse **Gailloterie** française, 1, 2 gras sans fumée, 1^{re} qualité 3.50
- Grosse **Houille** Charleroi, 1, 2 gras, sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) 3.80
- Gailletin** de même qualité. 4 »
- Têtes** de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70
- Boulets** ovales p^r chauffage économ. 3 »
- Anthracite** anglais, 1^{re} qualité. . . 5.50
- Charbon** de forge (noisettes). . . . 2.80
- Coko** de gaz n^o 0. l'hectol. 1.60
- Charbon industriel et Briquettes** depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de 1,000 kil. au chantier, donne droit à un joli dessous-de-plat à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif et préservant la nappe de toile cirée.

- Sable** de rivière, **Caillou**, **Meulière**, **Gravier** et **Mignonnette** pour jardins
- Briques** blanches, rouges et réfractaires.
- Chaux** vive et Chaux hydraulique.
- Ciments** et **Tuyaux** en grès.
- Tuiles**, **Poteries**, **Chaperons** de murs
- Carreaux** très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

- Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb**
- Grillage** galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
- Pointes**. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.
- Pelles** acier fondu, bout trempé. . . 1.40
- Bêches**, **Louchets**, 1^{re} qual. garant. 4 »
- Fourches** à cailloux, 9 dents 7.50
- Fourches** et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75
- Fourches** à bêcher, 4 dents. 3.80

- | | | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 1 ^{re} 65 | 1 ^{re} 80 | 2 ^{re} 10 |
| Fourches à foin, 2 dents | 1.40 | 1.50 | 1.75 |
| — — 3 dents | 1.90 | 2 » | 2.20 |

- Rateaux**, **Pouilles** de puits. **Boulons**
- Seaux** solides, tôle galvanisée. . . . 1.60
- Seaux** d'écurie. — — 3.25
- Arrosoirs**, **Lessiveuses**
- Tuyaux**, **Gucules-de-loup**

Bois de construction : Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées. **Moulures**
Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.40

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gerant · F. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

**COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE
E. VINCENT**

Dépositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

**A VENDRE
Tricycle Humber**

Bon état - Caoutchoucs pleins

S'adresser au Bureau du Journal

Étude de M^e Por. COUCHOT, greffier de la
Justice de Paix du canton de Dammartin

VENTE

de riche et confortable mobilier

Comprenant notamment : Belle salle à manger Renaissance, Coffre-fort Fichet, Meubles de salon, Couchettes, Commodes, Armoire à glace, Chiffonnier, Literie complète, etc.

à DAMMARTIN, 170, Grande Rue

Le Dimanche 31 Octobre 1897,
à 1 heure de relevée,
et Jours suivants s'il y a lieu.

Au comptant, conditions ordinaires.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

En préparation

Pour paraître le 1^{er} Novembre 1897

ALMANACH - MEMENTO

de la **PETITE GAZETTE**

Vol. In 4^o, illustré de 36 gravures.

15 cent.

PRIME musicale gratuite

PIANISTES Lecteurs de la
PETITE GAZETTE

Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* et *franco*, un joli morceau de musique pour piano.

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements Tr. an. 6 fr.; Six mois 3 fr